

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

-----

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité - Travail - Progrès

-----

**Décret n° 98 - 311 du 2 Septembre 1998**  
**portant nomination d'un conseiller du Président de la République**

*Le Président de la République*

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 001-97 du 29 octobre 1997 portant nomination du ministre, directeur du cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 98-106 du 23 avril 1998 portant nomination du directeur central des marchés et contrats de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

**DECRETE :**

**Article premier.-** Monsieur *MOUELE André* est nommé, cumulativement avec ses fonctions de directeur central des marchés et contrats de l'Etat, conseiller du Président de la République.

**Article 2.-** Le présent décret sera inséré au Journal Officiel ./-

Fait à Brazzaville, le 2 Septembre 1998



*Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-*